



# VIERZON

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

### Exercice 2022



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

# 1. Caractérisation technique du service

## 1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

➤ Nom de la collectivité : VIERZON

➤ Caractéristiques : COMMUNE

• Compétences liée au service :

	Oui	Non
Collecte	x	<input type="checkbox"/>
Transport	x	<input type="checkbox"/>
Dépollution	x	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	x	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	x	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	x
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	x

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : 0

• Existence d'une CCSPL x Oui  Non

• Existence d'un zonage x Oui, date d'approbation : 22 décembre 2005  Non

• Existence d'un règlement de service x Oui, date d'approbation : 04 octobre 2012  Non

## 2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie avec prestataire de service**

### 1<sup>er</sup> contrat :

- Type de contrat : Prestation de services
- Nom du prestataire : Compagnie des Eau et de l'Ozone
- Date de début de contrat : 01/01/2019
- Date de fin de contrat : 31/12/2022
- Missions du prestataire : Suivi et garantie de bon fonctionnement des installations techniques du service de l'assainissement collectif des eaux usées

### 2<sup>ème</sup> contrat :

- Type de contrat : Prestation de services
- Nom du prestataire : Compagnie des Eau et de l'Ozone
- Date de début de contrat : 01/01/2019
- Date de fin de contrat : 31/12/2022
- Missions du prestataire : interventions de terrains et relève des index des abonnés/usagers pour les service publics d'eau potable et d'assainissement

### 3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 24 200 habitants au 31/12/2021 (24 174 au 31/12/2020)

### 4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 11 812 abonnés au 31/12/2022 (11 805 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Vierzon	11 805	11 804	8	11 812	0,06 %
<b>Total</b>	<b>11 805</b>	<b>11 804</b>	<b>8</b>	<b>11 812</b>	<b>0,06 %</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 13 870 (14 841 points de consommation actifs – 971 points de consommation en zone SPANC)

### 5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	1 088 242	1 079 967	-0,76 %
Abonnés non domestiques	11 633	9 921	-14,72 %
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>1 099 875</b>	<b>1 089 888</b>	<b>-0,91 %</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

### 6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Commune de Méreau	28 101	28 221	0,43 %
Commune de St Hilaire de Court	31 602	27 913	-11,67 %
Lixiviats	13 145	11 971	-8,93 %
Matières de vidanges	8 241	8 055	-2,26 %
Graisses	132	68	-48,71 %
<b>Total des volumes importés</b>	<b>81 221</b>	<b>76 228</b>	<b>-6,15 %</b>

## 7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2021 : 8 (8 au 31/12/2020).

## 8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 137,516 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
  - 10,380 km de réseau de refoulement
  - 10,399 km de réseau unitaire hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 158,295 km.
- 48 postes de relèvement

1 ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	STEU des Vallées	3 500 m3

## 9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### STEU N°1 : Les Vallées

Code Sandre de la station : 0418279S0007

Caractéristiques générales				
Type de traitement (cf. annexe)				
Commune d'implantation : Vierzon				
Lieu-dit : Les Vallées				
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	45 833			
Nombre d'abonnés raccordés	11 812			
Nombre d'habitants raccordés	24 214			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	5 800			
Prescriptions de rejet				
Soumise à		Autorisation en date 31 août 2011		
Milieu récepteur du rejet		Le Cher		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et	X ou	92
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	X ou	85
MES	30	<input type="checkbox"/> et	X ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> et	X ou	80
NTK	15	<input type="checkbox"/> et	X ou	85
Pt	1	<input type="checkbox"/> et	X ou	90

<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	52	3,22	98,45	31,37	95,41	3,39	99,2	5,89	91,28	0,1	98,60

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## 10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### **Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration**

Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	<b>Exercice 2021 en tMS</b>	<b>Exercice 2022 en tMS</b>
STEU des Vallées	677,24	611,43
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>677,24</b>	<b>611,43</b>

### **Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration**

Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	<b>Exercice 2021 en tMS</b>	<b>Exercice 2022 en tMS</b>
STEU des Vallées	677,24	611,43
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>677,24</b>	<b>611,43</b>

## **2. Tarification de l'assainissement et recettes du service**

### 11. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	<b>Au 01/01/2022</b>	<b>Au 01/01/2023</b>
Frais d'accès au service:	0	0
Participation Financière à l'Assainissement Collectif <sup>(1)</sup>	533,00	551,50
Participation aux frais de branchement	500,00	500,00

<sup>(1)</sup> Cette participation correspond à l'ancienne Prime de Raccordement à l'Égout depuis le 08/10/2012

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
Part proportionnelle		1,83 €/m <sup>3</sup>	1,87 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA (7%) <sup>(2)</sup>	10,0 %	10,0 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,16 €/m <sup>3</sup>	0,16 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 04/10/2012 effective à compter du 08/10/2012 fixant la Participation Financière à l'Assainissement Collectif.
- Délibération 23/10 du 18/01/2023 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 04/10/2012 effective à compter du 08/10/2012 fixant la participation aux frais de branchement dans le cadre des extensions de réseau.

## 2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00 %
Part proportionnelle	1,83	1,87	2,19 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	219,60	224,40	2,19 %
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0,00 %
TVA si service assujetti (10 %)	23,88	24,36	2,01 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	43,08	43,56	1,11 %
<b>Total</b>	<b>262,68</b>	<b>267,96</b>	<b>2,01 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,19</b>	<b>2,23</b>	<b>2,01 %</b>

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

## 12. Recettes

<b>Traitement des eaux usées</b>			
Redevance eaux usées usage domestique	1 974 099,17	1 985 077,78	
<i>Avoir – Dégrèvement (-)</i>	-10 798,05	-7 526,87	
Redevance eaux usées usage non domestique	20 874,81	20 142,81	
Recette pour boues et effluents importés	202 605,21	215 663,58	
Redevance Méreau	65 016,92	29 884,34	
Redevance St Hilaire de Court	44 022,45	30 363,77	
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>2 295 820,51</b>	<b>2 273 605,41</b>	
<b>REDEVANCES AGENCE DE L'EAU</b>			
Redevance modernisation des réseaux	154 591,64	162 837,83	
<b>Total recettes perçues pour l'agence de l'eau</b>	<b>154 591,64</b>	<b>162 837,83</b>	
<b>AUTRES RECETTES</b>			
Recettes de raccordement (PRE) + PFAC	39 463,95	20 778,00	
Recettes liées aux travaux	75 285,91	87 535,79	
Autres recettes	Infractions	103 569,50	110 309,07
Reprises sur dépréciations	25 315,51		
<b>Total autres recettes</b>	<b>243 634,87</b>	<b>218 622,86</b>	
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>150 660,18</b>	<b>70 841,13</b>	
<b>Total des recettes</b>	<b>2 844 707,20</b>	<b>2 725 907,23</b>	

Les recettes globales du service d'assainissement collectif au 31/12/2022 sont de **2 725 907,23 € HT**

## 13. Dépenses

Type de dépenses	Exercice 2021 en € HT	Exercice 2022 en € HT
Charges à caractère général	1 564 233,36	1 647 303,00
Charges de personnels	280 999,52	288 383,74
Opérations d'ordre de transfert entre section	390 957,95	391 140,94
Charges financières	118 523,52	110 088,67
Charges exceptionnelles	37 500,00	42 542,86
Redevance « modernisation des réseaux » agence de l'eau	188 400,00	145 450,00
Autres charges de gestion courante	0,58	879,75
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 580 614,93</b>	<b>2 625 788,96</b>

Les dépenses globales du service d'assainissement collectif au 31/12/2022 sont de **2 625 788,96 € HT**

### 3. Indicateurs de performance

#### 14. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est **85,16 %**

#### 15. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120 (Modification du calcul depuis 17 avril 2014)

		<b>Exercice 2022</b>
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé	
+10	existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10
+5	mise à jour du plan au moins annuelle	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+10	l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre pour 50 % du linéaire de réseau	10
+1	l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre pour 60 % du linéaire de réseau	1
+1	l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre pour 70 % du linéaire de réseau	1
+1	l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre pour 80 % du linéaire de réseau	1
+1	l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre pour 90 % du linéaire de réseau	1
+1	l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre pour 95 % du linéaire de réseau	1
+10	l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour 50 % du linéaire de réseau	10
+1	l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour 60 % du linéaire de réseau	1
+1	l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour 70 % du linéaire de réseau	1
+1	l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour 80 % du linéaire de réseau	1



+1	l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour 90 % du linéaire de réseau	0
+1	l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour 95 % du linéaire de réseau	0
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+10	information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour 50 % du linéaire de réseau	0
+1	information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour 60 % du linéaire de réseau	0
+1	information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour 70 % du linéaire de réseau	0
+1	information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour 80 % du linéaire de réseau	0
+1	information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour 90 % du linéaire de réseau	0
+1	information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour 95 % du linéaire de réseau	0
+10	localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...)	10
+10	mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants	10
+10	l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	0
+10	Localisation des interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...)	10
+10	mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10
+10	mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans)	0
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.		

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **83/120** pour l'exercice 2022. (83 en 2021)

### 16. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) (réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	<b>Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022</b>	<b>Conformité exercice 2021 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2022 0 ou 100</b>
STEU des Vallées	893,24	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2021).

### 17. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

#### (uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022</b>	<b>Conformité exercice 2021 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2022 0 ou 100</b>
STEU des Vallées	954,2	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2021)

### 18. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

#### (uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022</b>	<b>Conformité exercice 2021 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2022 0 ou 100</b>
STEU des vallées	954,2	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2021).

### 19. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEU des Vallées :

<b>Filières mises en oeuvre</b>		<b>tMS</b>
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	611.43
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>611,43</b>

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100** % (100% en 2021).

## **Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

### *20. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)*

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, 1 demandes d'indemnisation a été déposée en vue d'un dédommagement.

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0,041 pour 1000 habitants. (0,041 en 2021).

### *21. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)*

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022: 6

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 4,1 par 100 km de réseau. (17 en 2021).

### *22. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)*

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport. Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

<b>Exercice</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Linéaire renouvelé en km	0,792	0,045	0,352	0,394	0,318

Au cours des 5 derniers exercices, 1,901 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'exercice 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,26 % (0,20 en 2021).

### 23. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) (uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

Pour l'exercice 2021, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2022	Nombre de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022
STEU des Vallées	52	52	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **100** (100 en 2021).

#### **Analyse des performances des ouvrages d'épuration :**

Les résultats des bilans 2022 montrent que la charge moyenne entrante (DBO<sub>5</sub>) dans la station est de 893 kg de DBO<sub>5</sub>/j soit 14 888 EH (base 60 g/j/EH).

L'apport des lixiviats (11 971 m<sup>3</sup> en 2022 contre 13 423 m<sup>3</sup> en 2021 soit une baisse de 10,82% par rapport aux volumes de 2021) correspond à une charge de 80,46 kg DCO/j soit 754 EH (base 120 g/j/EH) ou encore 34,69 kg NTK/j soit 2 312 EH (base 15 g/j/hab).

L'apport des matières de vidange 8 055 m<sup>3</sup> en 2022 contre 8 235 m<sup>3</sup> en 2021 soit une baisse de 2,19% par rapport aux volumes de 2021, correspond à une charge de 478,2 kg DCO/j soit 3 985 EH (base 120 g/j/EH) ou encore 16,19 kg NTK/j soit 1 079 EH (base 15 g/j/hab).

La charge moyenne de pollution entrant dans la station des Vallées, avec l'apport des matières de vidange et des lixiviats, a été de 954,2 kg/j.

Concernant le volume, le volume moyen journalier entrant dans la station d'épuration des Vallées a été de 4 490 m<sup>3</sup> soit 77 % du volume temps sec nominal (5 800 m<sup>3</sup>). Le volume maximum journalier entrant dans la station des Vallées a été de 10 226 m<sup>3</sup> soit 109,95 % du volume temps pluie nominal (9 300 m<sup>3</sup>).

#### **Conclusion :**

Tous les bilans réalisés sont représentatifs. Même lors des fortes pluies, tous les bilans sont conformes à la réglementation. Pour les 52 bilans réalisés en 2022, la qualité du rejet est conforme à l'arrêté de rejet préfectoral et à la directive européenne. La station d'épuration de Vierzon – Les Vallées est hors domaine de traitement garantie (DTG) du point de vue hydraulique 100% du temps correspondant aux fortes pluies

## 24. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2021	Exercice 2022
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	0	0
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	0	0
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	0	0
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	0	0
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	0	0
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0	0
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0	0

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **20** (20 en 2021).

## 25. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Recettes réelles de fonctionnement : 2 487 719,89 €

Dépenses réelles de fonctionnement : 2 089 198,02 €

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	3 461 601,30	3 409 644,00
Epargne brute annuelle en €	613 509,08	398 521,87
Durée d'extinction de la dette en années	5 ans et 5 mois	8 ans et 7 mois

## 26. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année N tel que connu au 31/12/N+1	290 950,91	284 128,70	333 338,58	255 592,88	247 743,38
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N	4 992 946,06	5 077 120,17	5 162 594,94	5 013 697,61	5 079 037,10
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année N	5,83	5,60	6,46	5,10	4,88

## 27. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2021).

## 4. Financement des investissements

### 28. Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	646 259,61	480 195,69
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget générales en €	0	0

### 29. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		3 461 601,30	3 409 644,00
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	318 912,76	365 953,97
	En intérêts	116 968,02	107 791,10

### 30. Amortissements

Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de **391 140,84 €** (390 957 € en 2021).

31. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Lutte contre les eaux parasitaires	1 600 000.00
Extension du réseau séparatif (17 055 ml)	6 760 000,00
Restructuration du réseau unitaire (9 384 ml)	3 685 920,00

32. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

33. *Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)*

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, le service a reçu 39 demandes d'abandon de créances (factures) (15 pour surendettement et 14 pour liquidation judiciaire).

18 779,08 € ont été abandonnés et 37 500,00 € ont été versé à un fond de solidarité pour l'année 2022.

34. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
	0

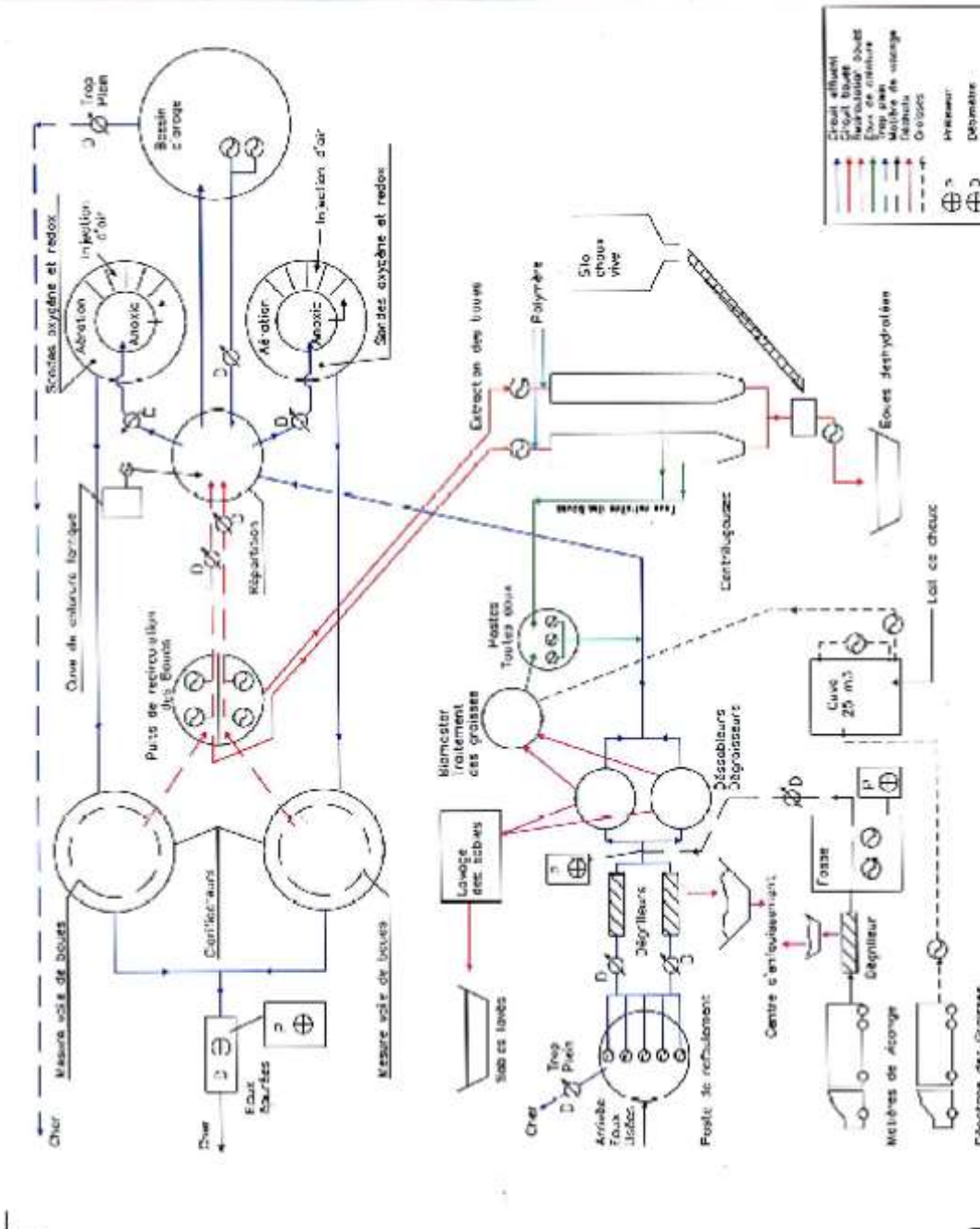


## **6. Tableau récapitulatif des indicateurs**

		<b>Valeur 2021</b>	<b>Valeur 2022</b>
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	24 200	24 214
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	8	8
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (m3)	3 375,00	3 057,43
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,19	2,23
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	90,6	85,16
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	83	83
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	62 376,97	56 279,08
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,041	0,041
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	11,3	3,8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,20	0,24
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	5 ans et 5 mois	8 ans et 7 mois
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5,1	4,88
P258.1	Taux de réclamations	0	0

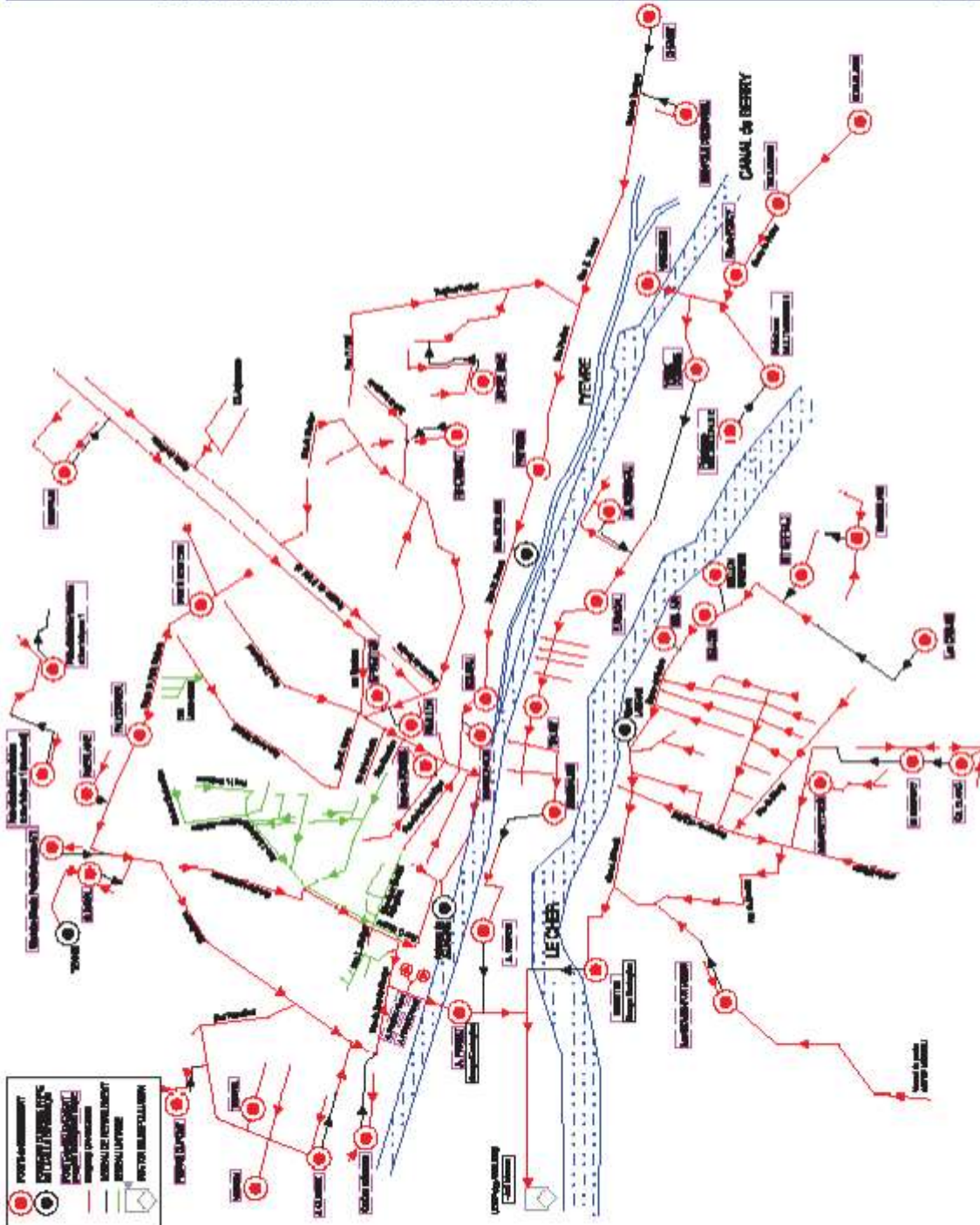
# Annexe 1

<b>VILLE DE VIERZON</b>	
Schéma de fonctionnement de l'usine de traitement des eaux usées "Les Vallées"	20/04/2009
 roaVie - Régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées 2 rue Nicolas Boileau - BP 337 - 18103 VIERZON CEDEX Tél : 02-48-52-65-41 Fax : 02-48-52-69-53 Mail : reavie@ville-vierzon.fr	



## Annexe 2

<b>VILLE DE VIERZON</b>	Dess. SP	Vierzon le : 08/09/01
Profil schématique du réseau d'eaux usées	Modifié par :	JC le : 13/05/15
 <p style="font-size: small;">Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux Région Ile de France-Centre Agence du Cher 59 rue Sazzaud 18200 ST-AMAND MONTROND Tel: 02 48 96 99 11 - Fax: 02 48 96 55 43</p>	Validé par :	le :
	PS EU	



## Annexe 3

### Inventaire des installations du service et consommation d'énergie

Station d'épuration LES VALLEES	2020	2021	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	1 129 968	1 097 006	97,08 %

#### Poste de relèvement

PR Vierzon	Energie consommée (kWh) 2021	Energie consommée (kWh) 2022	N/N-1 (%)
<b>B. Blascal (Anciennement A. Daudet)</b>	6 535	6435	0,98
<b>A. France</b>	24 258	25681	0,060
<b>A. Pradat</b>	45 753	37589	
<b>Bellon</b>	3 227	2036	
<b>Bitterfield</b>	1 801	1485	
<b>Boileau</b>	6 171	5231	
<b>Bois Blanc</b>	301	459	
<b>C. Duval</b>	321	309	
<b>Chevry</b>	330	368	
<b>Fauconnier</b>	1 516	1099	
<b>Giratoire rte de Paris (autoroute)</b>	1 518	2566	
<b>Ile du Cher</b>	411	321	
<b>Impasse des Fossés</b>	195	219	
<b>Impasse Voltaire</b>	246	288	
<b>Intendance</b>	133	133	
<b>J. J. Rousseau</b>	972	742	
<b>Jérusalem</b>	13 301	12970	
<b>Jules Guesde</b>	6 061	5838	
<b>La Genette</b>	17 854	6225	
<b>Les Bruyères</b>	440	388	
<b>Les Crèles</b>	221 23		
<b>Les Epinettes</b>	287	265	
<b>Les Noues Fontaine</b>	5 518	5245	
<b>Les Varennes</b>	216	213	
<b>Paul Verlaine</b>	208	205	
<b>Pasteur</b>	4 479	3777	
<b>Plateforme Multimodale 1</b>	4 403	4234	
<b>Pôle d'Echange</b>	657	612	
<b>Rendsburg</b>	695	694	
<b>Route de Puits Berteau</b>	1 892	705	
<b>Route de Foecy</b>	1 601	1173	
<b>Saint Exupéry (anciennement Saint Exupéry 1)</b>	1 537	1076	
<b>Ch. Blanc (anciennement Saint Exupéry 2)</b>	1 821	1503	
<b>Serpaud</b>	945	873	
<b>Thouvenin (FCI)</b>	827	632	

<b>Travail</b>	631	527	
<b>Valmy</b>	6 054	5241	
<b>Verdin</b>	2 657	2258	
<b>Vieux domaine</b>	2 485	23912	
<b>Impasse du Pavillon</b>	275	274	
<b>Croix Moreau</b>	899	812	
<b>Pierre Dupont</b>	6 147	4952	
<b>Maison de Pays</b>	2748	3290	
<b>ZAC Technopôle</b>	6 562	6335	
<b>Ferdonnet</b>	677	575	
<b>André Gide (Perdriers)</b>	3 662	2290	
<b>Impasse Bel Air</b>	730	726	
<b>Rue Etienne Desroches</b>		166	
<b>Total poste de relèvement</b>	215 217 kWh	182 947 kWh	-13.7%

### Consommation de réactifs

Réactifs	Quantité 2021 en kg	Quantité 2022 en kg	N/N-1	Commentaires
Chlorosulfate ferrique	0 kg	0 kg	0 %	Filière eau
Chlorure ferrique	0 kg	0 kg	0 %	Filière eau
Polymère cationique	4 596 kg	4 217 kg	-8,25 %	Filière boues

### Travaux réalisés en 2022

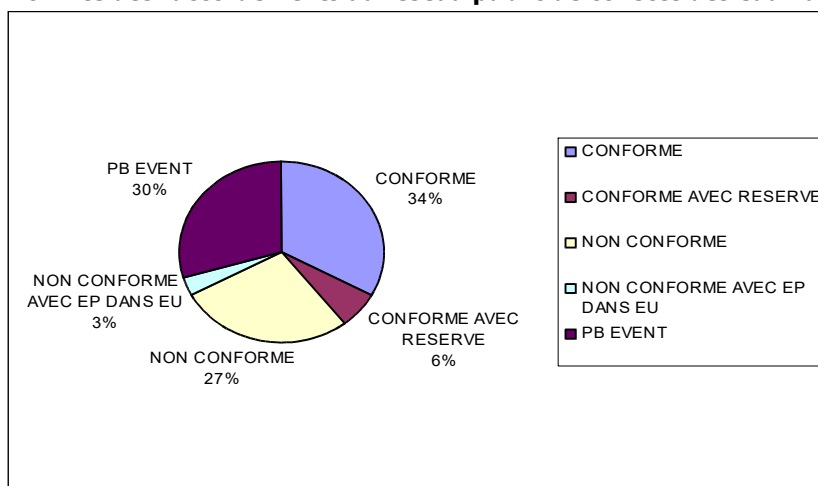
**Nombre de branchements diffus réalisés :** 39 branchements diffus

**Longueur de réseau curé par le prestataire :** 9 722,5 m dont 9 152,5 m de réseau EU curés en préventif (7 114,6 ml par Gesset et 2 037,9 par SOA) et 570 ml de réseau EU curés en curatif en 51 interventions de désobstruction.

**Surveillance du réseau, inspections télévisées des canalisations :** 2 037,9 m par ITV par SOA et 50,63 m par Gesset

**Contrôles de conformité de branchement au réseau public de collecte des eaux usées :** 426 dont 97 dans le cadre du contrat VEOLIA, (48 dans le cadre des extensions de réseau ou immeubles neufs et 49 dans des rues diverses), et 329 dans le cadre des ventes immobilières.

### Conformité des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées



**Liste des travaux neufs d'assainissement réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité en 2022 et transférés dans les biens reaVie en 2022 dont (plans de récolement ont été remis au prestataire)**

<b>LIEU</b>	<b>MATERIAUX</b>	<b>DIAMETRE</b>	<b>LINEAIRE RESEAUX RENOUELES ML</b>	
RUE DU BOURDOISEAU	PVC CR8	<b>200</b>	Renouvellement :	191.00
RUE JEANNE LABOURBE	PVC CR8	<b>200</b>	Renouvellement :	161.00
RUE ETIENNE DESROCHES	PVC CR8	<b>200</b>	Extension :	158.00
RUE ETIENNE DESROCHES	PVC CR8	<b>160</b>	Extension :	235.00
RUE ETIENNE DESROCHES	PVC CR16	<b>160</b>	Extension :	38.00
RUE ETIENNE DESROCHES	PVC CR16	<b>75</b>	Refoulement :	135.00
ROUTE DE BELLON	PVC CR8	<b>200</b>	Renouvellement :	11.50
ROUTE DE BELLON	PVC CR16	<b>250</b>	Renouvellement :	31.40
			Renouvellement :	
<b>TOTAL LONGUEUR</b>			<b>Extension :</b>	<b>431</b>
			<b>Renouvellement :</b>	<b>393,9</b>
			<b>Refoulement :</b>	<b>135</b>

## Annexe 5

### ENGAGEMENTS VEOLIA PRESTATION ASST 2016-2022

<b>Engagements Veolia Eau</b>	<b>Année réalisation</b>
Mise en place d'un Extranet dédié pour REAVIE	2016
Fourniture d'une tablette tactile avec accès illimité au SIG	2016
Régulation des centrifugeuses	2016
Diagnostic permanent des réseaux	2016
Etude et dimensionnement de mise en place d'une nouvelle supervision sur la station d'épuration	2016
Etude de mise en place et dimensionnement d'un nouveau système de dégrillage sur la station d'épuration	2016
Etude sécurité d'équipement en barreaudage sur 20 postes de relèvement	2016
Analyse des risques de défaillances de la Station d'épuration	2022
Etude de réduction des points noirs du réseau	2022
Etude de réhabilitation des postes de relèvement Valmy, Daudet et Vieux Domaine	2022
Réaliser un bilan carbone du service	2022

**Renouvellement programmé par le prestataire (en rouge renouvellement supérieur à 15 000,00 € à la charge de la collectivité art. 30.2 du CCTP)**

	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022
	P	NP	P	NP	P	NP	P	NP	P	NP	P	NP	
<b>REALISE (Valeur initiale)</b>	155 241	73 647	86 509	20 094	59 197	40 762	27 952	66 074	93 547	41 612	60 409	102 375	
<b>TOTAL (Valeur initiale)</b>	228 888		106 603		99 959		94 026		135 159		162 784		120 530
<b>TOTAL (Valeur actualisée)</b>	228 888		105 526		99 617		94 026		135 159		163 597		
<b>OBJECTIF ANNUEL INITIAL</b>	130 359		130 359		130 359		130 359		130 359		130 359		
<b>OBJECTIF ANNUEL ACTUALISE</b>	130 359		129 042		129 913		134 661		129 913		131 010		
<b>AVANCEMEN T</b>	176%		82%		77%		70%		96,00%		124 %		

STEP LES VALLEES	DA TE	VALEUR	% renouv de 2016 à 2022	2016 PREVU	2016 NON PREVU	2017 PREVU	2017 NON PREVU	2018 PREVU	2018 NON PREVU	2019 PREVU	2019 NON PREVU	2020 PREVU	2020 NON PREVU	2021 PREVU	2021 NON PREVU	2022
<b>UDEP DES VALLEES - VIERZON - 46 000 EH</b>																
<b>RELVAGE ENTREE</b>																
PPE FLYGT NT3152 MT 240M3/H 13.5KW	20 11	8 124 €	100%					8 124 €								
PPE 2 FLYGT NT3152 MT441 240M3/H 13.5K	20 14	8 262 €	100%							8 262 €						
PPE 3 FLYGT NT3152 MT441 240M3/H 13.5K	20 11	8 124 €	100%			8 124 €										



PPE 4 FLYGT NT3152 MT441 240M3/H 13.5K	20 14	8 262 €	100%												8 262 €		
PPE 5 FLYGT NT3152 MT 441 240M3/H 13.5	20 12	8 262 €	100%														8262
SONDE DE NIVEAU ET ACCESSOIRES	20 12	4 874 €	100%														
EQPTS ELECTRIQUES	20 02	4 874 €															
CLAPETS ET VANNES	20 02	20 680 €															
EQPTS HYDR, PIEDS D'ASSISES, BARRES NOUR	20 02	50 680 €															
POTENCE	20 02	2 069 €															
REMBARDES ET ACCESSOIRES	20 02	37 234 €															
RV MOTO TROP PLEIN AMRI ISORIA	20 02	3 250 €							3 250 €								
DESODORISATION	20 02	12 500 €															
<b>PRETRAITEMENT: DEGRILLEUR</b>																	
DEGRILLEUR ASEPTA TYPE 631 DGI E10 N 2	20 07	50 164 €															
GRILLE DEGRILLEUR AUTOMATIQUE	20 07	8 586 €	100%	8 586 €													
MOTOREDUCTEUR DEGRILLEUR FLENDER CAZ41	20 15	4 131 €							4 131 €								
DEGRILLEUR ASEPTA TYPE 631 DGI E10 N 2	20 06	50 164 €															
GRILLE DEGRILLEUR AUTOMATIQUE	20 07	8 586 €	100%	8 586 €													
MOTOREDUCTEUR DEGRILLEUR FLENDER CAZ41	20 02	4 131 €	100%								3 493,06€						
REMBARDES ET ACCESSOIRES	20 02	4 136 €															
<b>PRETRAITEMENT DESSABLEURS</b>																	

DESHUILEURS															
RACLEUR GRAISSE ET ACCESSOIRES FILE 1	20 06	12 392 €													
MOTOREDUCTEUR FILE 1	20 12	4 131 €								4 131 €					
AERATEUR DEGRAIS. FILE 1 DEPOL.AEROFLO	20 12	10 743 €													5577
SOUFF.RECUP.SABLES F1 RIESCHLE DTA 60	20 02	8 262 €	100%					8 262 €							
RACLEUR GRAISSE ET ACCESSOIRES FILE 2	20 06	12 392 €													
MOTOREDUCTEUR FILE 2	20 06	2 247 €							2 247 €						
AERATEUR DEGRAISS. F2 DEPOL. AEROFLOT	20 14	10 743 €												10 743 €	
SOUFF.RECUP.SABLES F2 RIESCHLE DTA 60	20 02	8 262 €	100%					8 262 €							
REMBARDES ET ACCESSOIRES	20 02	16 755 €													
POMPE SABLE 1 WEIR	20 13	4 491 €	100%												4491
POMPE SABLE 2 WEIR	20 12	4 491 €	100%			4 491 €									
POMPE DE SECOURS ABS	20 06	2 113 €													
AUTOMATISME POMPE A SABLE	20 06	48 065 €													
TRAITEMENT DECHETS:TRAITEMENT GRAISSES:BIOMASTER															
SURPRESSEUR AERZEN GM15L 580NM3/H 0.6B	20 02	16 525 €													
BAC PREPARATION NUTRIANT	20 02	10 343 €													
AGITATEUR	20 02	3 637 €													
PPE DOSEUSE 1 NUTRIANT DOSAPRO GA10P1R	20 02	3 305													

		€													
PPE DOSEUSE 2 NUTRIANT DOSAPRO GA10P1R	20 02	3 305 €													
ELECTROVANNES (3u) ET CANA EAU INDUSTRI	20 02	11 377 €													
REMBARDRES ET ACCESSOIRES	20 02	22 755 €													
BROYEUR BORGER	20 06	13 211 €								4 162,76€					
POMPE 1 CHAUX PCM	20 06	13 211 €													
POME A CHAUX 2 PCM	20 06	13 211 €													
DALLE CUVE STOCKAGE DES GRAISSES	20 06	12 798 €													
ARMOIRE AVEC AUTOMATE BORGER	20 12	6 000 €													
DEBIMETRE MASSIQUE ABB COMPTAGE GRAISS	20 07	8 000 €													
EQUIPEMENT CUVE DE STOCKAGE DES GRAISS	20 11	5 435 €													
CONDUITES INOX	20 07	19 027 €													
VANNE ET ACCESSOIRE	20 07	15 511 €								5 628,30€					
SONDE DE NIVEAU PARATRONIC	20 07	2 000 €								2 000 €					
CABLES ET ECCESOIRES	20 07	1 000 €													
ARMOIRE LECTEUR DE BADGE	20 07	5 000 €													
ARMOIRE DE CDE AVEC AUTOMATE	20 07	23 270 €													
SUPERVISION TRAITEMENT DES GRAISSES	20 07	9 513 €													
TRAITEMENT DECHETS:SABLES ET															

<b>MATIERES DEGRILLAGE</b>															
LAVEUR DE SABLE HUBER TYPE ROSF4 60M3/	20 07	118 431 €													
MOTOREDUCTEUR	20 02	5 950 €	100%			5 950 €									
VIS COMPACTEUR	20 02	10 575 €													
<b>RECEPTION DES MATIERES DE VIDANGE</b>															
DEGRILLEUR ASEPTA TYPE 1025 CDBP E10 N	20 07	72 401 €								9 812,15€					
MOTOREDUCTEUR DEGRILLEUR	20 13	4 957 €						4 957 €							
COMPACTEUR A VIS ASEPTA TYPE SCC210 LG	20 12	31 028 €													
AGITATEUR FLYGT SR4620	20 15	2 478 €													
PPE DE REPRISE FLYGT DP3127 HT277 20M3	20 14	3 312 €													1810
PPE DE REPRISE FLYGT DP3127 HT277 20M3	20 14	4 011 €													
LECTEUR DE BADGE	20 02	2 437 €													
SONDE DE NIVEAU	20 02	325 €	100%					325 €							
EQPT ELECTRIQUE	20 02	2 500 €													
POTENCE,FILTRE	20 02	4 136 €													
<b>BASSIN TAMPON D'ORAGE</b>															
AGITATEUR FLYGT SR4650	20 06	16 525 €													
AGITATEUR FLYGT SR4560	20 02	16 525 €													
HYDROJECTEUR FLYGT CS3152	20 02	6 610 €													
HYDROJECTEUR FLYGT CS3152	20	6 610													

	02	€																	
PPE DE VIDANGE FLYGT NP 3127LT 422 200	20 15	6 610 €																	
PPE DE VIDANGE FLYGT NP 3127LT 422 200	20 02	6 610 €	100%																
SONDE DE NIVEAU	20 12	6 500 €	100%																
POTENCE+ACCESSOIRES	20 02	14 068 €																	
<b>EPURATION BIOLOGIQUE:PRODUCTION D'AIR</b>																			
SURPRESSEUR 1 AERZEN DELTA BLOWER GM 9	20 06	18 178 €																	
MOTEUR ET ACCESSOIRES SURPRESSEUR 1	20 13	8 124 €	100%																
SURPRESSEUR 2 AERZEN DELTA BLOWER GM 9 RENOVATION	20 02	18 178 €							4 863 €										
MOTEUR ET ACCESSOIRES SURPRESSEUR 2	20 13	8 124 €	100%	8 124 €															
SURPRESSEUR 3 AERZEN DELTA BLOWER GM 1	20 07	11 567 €																	
MOTEUR ET ACCESSOIRES SURPRESSEUR 3	20 02	8 124 €	100%	8 124 €														8 124 €	
RV ELEC ET ACCESSOIRES	20 02	4 874 €											4 705 €						
VENTILATEUR ET PIEGE A SON	20 02	15 699 €																	
RAMPES AERATION FILE 1	20 02	131 948 €																	
MEMBRANES DIFFUSEURS FILE 1 RAMPE 1	20 02	8 385 €	100%	8 385 €															
MEMBRANES DIFFUSEURS FILE 1 RAMPE 2	20 02	8 385 €	100%	8 385 €															
MEMBRANES DIFFUSEURS FILE 1 RAMPE 3	20 02	8 385 €	100%	8 385 €															
MEMBRANES DIFFUSEURS FILE 1 RAMPE 4	20 02	8 385 €	100%	8 385 €															

		€													
RAMPES AERATION FILE 2	20 02	131 948 €													
MEMBRANES DIFFUSEURS FILE 2 RAMPE 1	20 02	8 385 €	100%	8 385 €											
MEMBRANES DIFFUSEURS FILE 2 RAMPE 2	20 02	8 385 €	100%	8 385 €											
MEMBRANES DIFFUSEURS FILE 2 RAMPE 3	20 02	8 385 €	100%	8 385 €											
MEMBRANES DIFFUSEURS FILE 2 RAMPE 4	20 02	8 385 €	100%	8 385 €											
<b>EPURATION BIOLOGIQUE:BASSIN D'AERATION</b>															
AGITATEUR 1 AERATION FLYGT SR 4430 FIL	20 05	11 567 €	100%							11 567 €	15 440 €				
AGITATEUR 2 AERATION FLYGT SR 4430 FIL	20 14	11 567 €									12 665 €				
AGITATEUR 1 ANAEROBIE FLYGT SR 4650 FI	20 13	11 567 €									6 608€				
AGITATEUR 2 ANAEROBIE FLYGT SR 4650 FI	20 11	11 567 €												11 567 €	
POTENCES ET ACCESSOIRES FILE 1	20 02	16 547 €													
AGITATEUR 1 AERATION FLYGT SR 4430 FIL	20 02	11 567 €	100%					11 567 €							
AGITATEUR 2 AERATION FLYGT SR 4430 FIL	20 13	11 567 €												11 567 €	
AGITATEUR 1 ANAEROBIE FLYGT SR 4650 FI	20 14	11 567 €													
AGITATEUR 2 ANAEROBIE FLYGT SR 4650 FI	20 02	11 567 €	100%					11 567 €							
POTENCES,REMBARDES ET ACCESSOIRES FILE	20 02	16 963 €													
<b>EPURATION BIOLOGIQUE:BASSIN DE DEGAZAGE,REPARTITIO</b>											8 183 €				
REMBARDES ET ACCESSOIRES	20 05	9 855 €													

<b>EPURATION BIOLOGIQUE:CLARIFICATEURS</b>														
PONT RACLEUR FILE 1	20 07	101 051 €												
MOTOREDUCTEUR PONT RACLEUR+ROUE FILE 1	20 02	8 006 €	100%			8 006 €					6 930 €			
RESISTANCE CHAUFFANTE+LAMPE FILE 1	20 02	4 062 €												
SOUFFLANTE FILE 1	20 14	5 785 €												5785
JOINT TOURNANT FILE 1	20 02	2 478 €								2 478 €				
PONT RACLEUR FILE 2	20 02	101 051 €												
MOTOREDUCTEUR PONT RACLEUR+ROUE FILE 2	20 02	8 262 €	100%			8 262 €								
RESISTANCE CHAUFFANTE+LAMPE FILE 2	20 02	4 062 €												
SOUFFLANTE FILE 2	20 14	5 807 €												
JOINT TOURNANT FILE 2	20 02	2 478 €												
<b>POSTE TTES EAUX,EXTRAC.,RECIRC.,CHLORURE FERRIQUE</b>														
PPE RECIR FLYGT CP3127MT432+VARIATEUR	20 11	8 262 €												8 262 €
PPE RECIR FLYGT CP3127MT432+VARIATEUR	20 09	8 124 €												
PPE RECIRC FLYGT CP3102 MT435 90M3/H	20 12	6 610 €							6 610 €					
PPE RECIRC FLYGT CP3102 MT435 90M3/H	20 02	6 610 €	100%			6 610 €								
REMBARDES ET ACCESSOIRES,POTENCE	20 02	3 104 €												
PPE EXTRACTION BOUES PCM+VARIATEUR	20 12	6 610 €												

PPE EXTRACTION BOUES PCM+VARIATEUR	20 02	6 610 €									2 915 €			
PALAN,REMBARDES ET ACCESSOIRES	20 02	3 104 €												
PPE 1 POSTE TTES EAUX FLYGT NP3127 MT7	20 11	4 131 €												4 131 €
PPE 2 POSTE TTES EAUX FLYGT NP3127 MT4	20 13	4 131 €												4 131 €
PPE 3 POSTE TTES EAUX FLYGT NP3127 MT4	20 02	4 131 €	100%					4 131 €						
SONDE DE NIVEAU	20 15	650 €	100%										650 €	
EQPT HYDRAULIQUE ET ACCESSOIRES	20 02	10 343 €												
CUVE CHLORURE FERRIQUE ET ACCESSOIRES	20 02	37 234 €												
PPE 1 CHLORURE DOSAPRO GA45P4R3 44L/H	20 06	1 229 €	100%			1 229 €								
PPE 2 CHLORURE DOSAPRO GA45P4R3 44L/H	20 14	826 €												
PPE 3 CHLORURE DOSAPRO GA45P4R3 44L/H	20 11	826 €	100%			826 €								
PLUVIOMETRE PRECIS MECANIQUE TYPE R01/	20 02	2 069 €	100%											
<b>DESODORISATION</b>														
PPE RECIR TOUR H2S04 SOMEFLU EC050/160	20 02	2 314 €												
PPE RECIRC TOUR SOUDE JAVEL SOMEFLU EC	20 02	2 314 €												
CUVE H2SO4+ACCESSOIRES	20 02	10 343 €												
PPE DOSEUSE H2S04 DOSAPRO	20 15	826 €												
CUVE JAVEL+ACCESSOIRES	20 02	10 343 €												
PPE DOSEUSE JAVEL DOSAPRO	20 15	826 €												



CUVE SOUDE+ACCESSOIRES	20 02	12 410 €												
PPE DOSEUSE SOUDE DOSAPRO	20 15	826 €												
TOUR DE LAVAGE EAU+H2SO4	20 02	45 509 €												
TOUR DE LAVAGE EAU+SOUDE+JAVEL	20 02	45 509 €												
ADOUCCISSEUR PERMO DATA 7-28 400L/H	20 02	5 172 €												
CENTRALE AIR CHAUD CIAT BATTERIE DE CH	20 02	16 547 €												
CENTRALE AIR CHAUD CIAT VENTILATEUR BP	20 02	10 343 €												
CENTRALE AIR CHAUD CIAT MOTEUR 3KW	20 02	1 034 €												
VENTILATEUR+PIEGE A SON LOCAL CENTRALE	20 02	5 172 €												
AEROTHERME CIAT 280M3/H SALLE REACTIFS	20 02	2 478 €												
AEROTHERME CIAT 2220M3/H ATELIER	20 02	2 478 €												
<b>TRAITEMENT DES BOUES</b>														
GPE PREPA POLYMERES DOSAPRO AE3000:AGI	20 12	8 262 €												
GPE PREPA POLYMERES DOSAPRO AE3000:FLO	20 14	6 610 €												
PPE DOSEUSE POLYMERES GA 120V6H2	20 14	991 €					991 €		991 €					
PPE A BOUES 1 ROTOR EXCENTRIQUE MV1200	20 12	9 008 €												
PPE A BOUES 2 ROTOR EXCENTRIQUE MV1200	20 13	9 008 €												
BOL	20 02	18 616 €												
MOTEUR BOL ABB MBT 225S4 37KW	20 02	5 172 €												

VIS	20 02	5 172 €												
MOTEUR VIS ABB M2AA 132M4 7.5KW	20 02	8 124 €												
PALIER ET BUTEES	20 02	5 172 €	100%											5172
CENTRIFUGEUSE 2 GUINARD N 3031 D4 LLC RENOVATION	20 07	182 581 €			9 405 €			5 627 €		6 562,00€				12188
BOL 2	20 02	18 616 €												
MOTEUR BOL 2 ABB MBT 225S4 37KW	20 02	4 062 €												
VIS 2	20 02	5 172 €												
MOTEUR VIS 2 ABB M2AA 132M4 7.5KW	20 02	8 124 €												
PALIER 2 ET BUTEES	20 02	5 172 €	100%											5172
REMBARDES ET ACCESSOIRES	20 02	16 547 €												
VIS DE CONVOYAGE 1 ASEPTA SC 320 IG N	20 04	29 367 €								2 890,22€				
MOTEUR 1 2.2KW	20 13	1 625 €									3 084 €			
MOTOREDUCTEUR 1 19TR/MN	20 12	4 131 €	100%							2 655,33€				
VIS DE CONVOYAGE 2 ASEPTA SC 320 IG N	20 02	31 028 €												
MOTEUR 2 2.2KW	20 02	1 625 €	100%											
MOTOREDUCTEUR 2 19TR/MN RENOVATION	20 02	4 131 €	100%					1 079 €						
MALAXEUR BOUES CHAUX:TREMIE	20 04	24 824 €												
MALAXEUR BOUES CHAUX:VIS.MOTOREDUCTEUR	20 04	20 687 €												

PPE GAVEUSE PCM I MV40GBB12 6M3/H	20 07	14 623 €	100%			5 199 €							4712	8098
MOTOREDUCTEUR PPE GAVEUSE	20 12	4 957 €												
CANA INOX REFOULEMENT DES BOUES VERS B	20 02	31 028 €												
REMBARDES ET ACCESSOIRES	20 02	20 065 €										3 000 €		
SILO CHAUX VIVE 25M3	20 02	112 533 €										3 340 €		
ACCESSOIRES SILO	20 02	9 750 €												
DEVOUTEUR SODIMATE 0.2 KW	20 02	4 131 €												
VIS DE DOSAGE SODIMATE 4665MM	20 02	10 343 €												
INJECTEUR TUBE INOX SODIMAT	20 02	3 104 €												
CONVOYEUR TYPE DMR40 3585MM	20 02	15 515 €												
CENTRIFUGEUSE 2 GUINARD N 3031 D4 LLC	20 07	4 348 €												4 348 €
<b>ALIMENTATION ELECTRIQUE</b>														
TRANSFORMATEUR	20 02	65 319 €												
ARMOIRE AVEC PROTECTION MT BT,TERTIAIR	20 07	124 696 €												
ARMOIRE PRETRAITEMENT	20 06	40 622 €												
ARMOIRE SURPRESSEURS	20 07	56 871 €												
ARMOIRETRAITEMENT DES BOUES	20 02	43 425 €												
VARIATEURS CENTRIFUGEUSES	20 07	4 062 €	100%	<b>4 062 €</b>			4 062 €							
ARMOIRE RELEVEMENT RECIRCULATION	20	48												

	02	747 €												
VARIATEUR RECIRCULATION	20 02	5 199 €												
ECLAIRAGE ELECTRIQUE (ensemble command)	20 02	15 924 €												
SUPERVISION TOPKAPI	20 03	17 500 €												
TRANSM PERAX	20 12	1 950 €	100%											
CARTES SECOURS AUTOMATES	20 06	2 335 €	100%			2 335 €								
<b>COMPTAGE ET PRELEVEMENT</b>														
DEBITMETRE EFFLUENT ARRIVEE ABB 250MM	20 05	6 500 €	100%						6 500 €					
DEBITMETRE EFFLUANT ARRIVEE ABB 250MM	20 12	6 500 €	100%											
DEBITMETRE POSTE RELEVEMENT TP ABB 350	20 02	11 374 €	100%			11 374 €								
DEBITMETRE VIDANGE BASSIN TAMPON ABB 2	20 02	7 872 €												
DEBITMETRE TP BASSIN TAMPON ABB 250MM	20 07	9 447 €	100%			9 447 €								
DEBITMETRES(2u) BASSINS AERATION ABB 3	20 02	14 623 €	100%						6 579,67€					
DEBITMETRES(2u) OUVRAGES REPART ABB 20	20 02	16 249 €				7 182 €								
DEBITMETRES(2u) EXTRAC EXCES BOUE ABB	20 02	8 124 €	100%										8 124 €	
DEBITMETRE MATIERES DE VIDANGE ABB 80M	20 13	4 062 €												
DEBITMETRE POSTE TTES EAUX ABB 150MM 1	20 02	3 250 €	100%											
DEBITMETRE VENTURI SORTIE STA MOBEREY	20 04	7 311 €												
PRELEVEUR REFRI ET THERMOSTATE MONTEC	20 07	6 500 €			6 500 €									

PRELEVEUR REFRI ET THERMOSTATE MONTEC	20 11	6 500 €												6 500 €
PRELEVEUR REFRI ET THERMOSTATE MONTEC	20 07	6 298 €									2 651 €			
PRELEVEUR REFRI MONTEC FOSSE DE MATIER	20 15	5 362 €												
<b>INSTRUMENTATION DE CONTROLE</b>														
ANALYSEUR PH BIOREACTEUR TRAITEMENT DE	20 02	16 249 €												
ANALYSEUR OXYGENE BIOREACTEUR TRAITEME	20 02	16 249 €												
ANALYSEURS REDOX (2u) ZONE ANAEROBIE	20 06	16 249 €												9633
ANALYSEURS (1u) OXYGENE DISSOUS BASSIN	20 12	8 100 €	100%										8 100 €	
ANALYSEURS (1u) OXYGENE DISSOUS BASSIN	20 12	8 100 €												
ANALYSEURS REDOX (1u) ZONE AERATION	20 04	5 350 €												5350
ANALYSEURS REDOX (1u) ZONE AERATION	20 04	5 350 €	100%	5 350 €										
ANALYSEUR DE PH DESODORISATION RECIRC	20 02	9 750 €												
ANALYSEUR DE PH DESODORISATION RECIRC	20 02	9 750 €												
ANALYSEUR DE PH DESODO.RECIRC. TOUR SO	20 02	9 750 €												
ECRANS CONTROLE LOGICIELS	20 02	162 485 €												
PROGRAMME AUTOMATE LIAISON FIBRE OPTIQ	20 02	97 491 €												
CAPTEURS	20 07	16 249 €												
<b>RESEAU AEP</b>														
EQPT HYDR CANA ET RV	20 02	14 485 €												

DISCONNECTEUR RESEAU AEP	20 02	2 890 €	100%											
<b>RESEAU EAU INDUSTRIELLE</b>														
EQPT HYDR CANA + RV	20 02	10 818 €												
FILTRE EAU INDUSTRIELLE	20 02	3 455 €	100%											
SURPRESSEUR EAU INDUS FLYGT SPI21PXR16	20 11	3 145 €												
SURPRESSEUR EAU INDUS FLYGT SPI21PXR16	20 11	3 305 €			3 305 €									
SURPRESSEUR EAU INDUS FLYGT SPI21PXR16	20 13	3 305 €									3 320 €			
SURPRESSEUR EAU INDUS FLYGT HYDROFORT	20 13	13 220 €												
<b>RESEAU D'ARROSAGE</b>														
EQPT HYDR CANA+RV+SPRINKLERS	20 02	8 276 €												
ELECTROVANNE	20 02	1 653 €												
<b>ELECTRICITE BATIMENT D'EXPLOITATION</b>														
ECLAIRAGE PRISES (ensemble)	20 02	144 938 €										5 004 €		
COFFRET PROTECTION	20 02	3 250 €												
Moteur portail (ligne créée en 2019)										5 683,71€				
<b>POSTES DE RELEVEMENT</b>														
<b>PR PRADAT 560M3/H</b>														
POMPE N-1 KSB KTR E200 400/246	20 11	7 859 €				7 859 €								
ARMOIRE DE COMMANDE	20 02	8 000 €												
POMPE N-2 KSB KRT E200 400/246	20 11	9 694 €			9 694 €									

CANAL REFOULEMENT P2 + CLAPETS VANNES	19 95	12 030 €			12 030 €							6 515 €		
CANAL REFOULEMENT P1 + CLAPETS VANNES	19 95	12 030 €			12 030 €							6 515 €		
TRANSMETTEUR PERAX	20 13	1 862 €												
VANNE ARRIVEE EAU BRUTE	19 97	13 123 €												
SONDE DE NIVEAU ULTRA SON	20 09	2 129 €	100%											
POMPE DE SECOURS FLYGT CS 3201 180MT+A	20 03	16 156 €									13 910 €			
POMPE DE SECOURS POSTE AMONT	20 11	6 605 €										1 961 €		
ARMOIRE POSTE AMONT SECOURS	20 06	3 897 €												
GROUPE ELECTROGENE	20 06	6 495 €												
<b>BOILEAU 70M3/H</b>														
POMPE N-1 FLYGT	20 12	2 298 €												
ARMOIRE DE COMMANDE	20 15	4 851 €												
POMPE 2 FLYGT	19 98	3 666 €	100%											
CANAL REFOULEMENT P2	19 95	1 671 €												
CANAL REFOULEMENT P1	19 95	1 671 €												
RETRANSMETTEUR PERAX	20 13	2 137 €			2 137 €									
<b>TABALLOU - PASTEUR 50M3/H</b>														
2 POMPES FLYGT AVEC FLASH VALVE	20 14	7 042 €												
ARMOIRE DE COMMANDE	20 08	7 157 €												

RETRANSMETTEUR PERAX	20 13	2 758 €												
<b>LA PLAQUERIE - VERLAINE 20M3/H</b>														
GRPE IMMERGE P1	20 15	3 483 €												
GRPE IMMERGE P2	20 15	2 860 €												
ACCESSOIRES P2	19 94	3 536 €												
ARMOIRE COMMANDE AUTOMATE 4KW	19 89	5 300 €	100%											
TELEALARME PERAX	20 06	1 948 €	100%											
LIGNE FRANCE TELECOM	20 07	2 000 €												
<b>BELLON 50M3/H</b>														
POMPE 1 IMM FLYGT CP3102	20 08	5 657 €												
ARMOIRE DE COMMANDE	20 00	5 313 €												
POMPE 2 IMM FLYGT CP3102	20 12	2 351 €												
CANAL REFOULEMENT P2	19 89	1 671 €	100%											
CANAL REFOULEMENT P1	19 89	1 671 €	100%											
TRANSMETTEUR EROS P2 M	20 01	1 923 €												
TELEALARME PERAX	20 13	2 384 €												
<b>CHAILLOT 1 - RENDBURG 40M3/H</b>														
POMPE 1 FLYGHT 40M3/H 3 KW	20 06	2 612 €												
POMPE 2 FLYGHT 40M3/H 3 KW	20 05	2 612 €												



ARMOIRE DE COMMANDE AUTOMATE	20 00	5 575 €														5575
CLAPETS VANNES CONDUITES HUISSERIES	20 06	6 106 €														6 106 €
TELEALARME PERAX	20 06	1 948 €				1 948 €										
LIGNE FRANCE TELECOM	20 07	1 902 €														
<b>CHAILLOT 2 - BITTERFIELD</b>																
GROUPE IMMERGE BOBIN P1	20 14	2 349 €														2349
GRPE IMM FLYGT 40M3/H 3KW 1440T/M	19 96	2 200 €	100%	2 200 €												2200
ARMOIRE COMMANDE AUTOMATE 6KW	19 89	5 669 €														
TELEALARME PERAX	20 06	1 948 €	100%	1 948 €												
LIGNE FRANCE TELECOM	20 07	2 000 €														
<b>POSTE LES BRUYERES</b>																
PPE N 1 KSB AMAREX F65-210/041YG-175 0	20 02	4 077 €														4 077 €
PPE N 2 KSB AMAREX F65-014YG-175 0.3 L	20 02	4 077 €														4 077 €
ARMOIRE DE COMMANDE	19 99	5 600 €														
RETRANSMETTEUR PERAX	20 13	2 547 €														2 547 €
<b>POSTE DU CHALET - DUVAL</b>																
PANIER DE DEGRILLAGE	19 87	674 €														
GROUPE UNITEC S50R	20 08	697 €	100%													
ARMOIRE DE COMMANDE AUTOMATE	20 09	4 000 €														
CANAL REFOULEMENT P1	20	2 609														

	14	€												
GROUPE FLYGT C3051	20 14	1 803 €												
CANAL REFOULEMENT P2	19 98	2 609 €												
TELEALARME PERAX	20 06	1 948 €	100%								888 €			
LIGNE FRANCE TELECOM	20 07	2 000 €												
<b>POSTE A FRANCE</b>														
DEGRILLAGE	19 88	674 €												
GROUPE FLYGHT CP 3102 1	20 06	8 946 €												
GROUPE FLYGHT CP 3102 2	20 06	8 946 €												
ARMOIRE DE COMMANDE	20 06	7 066 €												
RETRANSMETTEUR PERAX	20 07	3 657 €	100%	3 657 €										
<b>POSTE JERUSALEM</b>														
PANIER DEGRILL	20 03	6 558 €												
2 GROUPE KSB	20 03	5 072 €						5 072 €						
ARM ELECT	20 03	4 290 €												
TELEALARME PERAX P28	20 07	2 948 €	100%	2 948 €										
<b>POSTE JULES GUESDES</b>														
PANIER DEGRILL	20 03	6 558 €												
POMPE 1	20 01	1 898 €	100%											
POMPE 2	20 01	1 898	100%											

		€												
HYDROLIQUE POMPE 1	20 01	3 500 €	100%	3 500 €										
HYDROLIQUE POMPE 2	20 01	3 500 €	100%	3 500 €										
ARM ELECT	20 15	4 290 €												
TELEALARME PERAX P28	20 06	2 948 €	100%											
<b>POSTE AUTOROUTE - GIRATOIRE RTE DE PARIS</b>														
PANIER DE DEGRILLAGE	19 89	674 €												
GROUPE FLYGHT 1	20 07	3 596 €	100%										3 596 €	
GROUPE FLYGHT 2	20 15	5 268 €												
ARMOIRE DE COMMANDE	20 14	5 600 €												
<b>POSTE VALMY</b>														
PANIER DE DEGRILLAGE	19 90	674 €												
POMPE 1	20 05	2 587 €	100%			2 587 €								
POMPE 2	20 05	2 587 €	100%											
ARMOIRE DE COMMANDE	20 07	5 500 €												
TELEALARME PERAX P28	20 04	2 731 €	100%			2 731 €								
<b>POSTE DAUDET</b>														
PANIER DE DEGRILLAGE	19 90	674 €												
HYDRAULIQUE POMPE 1	19 90	14 196 €												
HYDRAULIQUE POMPE2	19 90	14 196 €												

POMPE 1	20 09	4 000 €	100%											
POMPE 2	20 09	4 000 €	100%											
ARMOIRE DE COMMANDE	20 09	5 600 €												
TELEALARME PERAX P28	20 04	1 680 €	100%	1 680 €										
<b>POSTE VIEUX-DOMAINE</b>														
PANIER DE DEGRILLAGE	19 90	674 €												
POMPE 1	20 15	8 773 €										3 785 €		
POMPE 2	20 14	8 773 €												
ARMOIRE DE COMMANDE	19 90	5 600 €	100%									3 628 €		
TELEALARME PERAX	20 04	1 680 €	100%											
<b>POSTE MULTIMODALE 1</b>														
PANIER DE DEGRILLAGE	19 96	674 €												
POMPE 1	19 93	8 773 €	100%											
POMPE 2	19 96	8 773 €	100%											
ARMOIRE DE COMMANDE	19 96	5 600 €												
TELEALARME PERAX	20 05	1 680 €	100%											1680
<b>POSTE PRIMEVERE - CHEVRY</b>														
PANIER DE DEGRILLAGE	20 06	2 909 €												
GRPE IMM P1	20 15	4 429 €												4 429 €
GRPE IMM P2	20	4 429	100%											4 429 €

	07	€												
ARMOIRE DE COMMANDE	19 92	5 600 €	100%			5 600 €						2 402 €		
RETRANSMETTEUR PERAX P200	20 06	1 225 €	100%			1 225 €								
<b>POLE D'ECHANGE</b>														
PANIER DE DEGRILLAGE	19 92	663 €												
GRPE IMM P1	20 14	4 304 €												4 304 €
GRPE IMM P2	20 07	4 304 €												
ARMOIRE DE COMMANDE	19 92	5 600 €	100%											
RETRANSMETTEUR PERAX P200	20 07	2 615 €	100%											
<b>POSTE DE RELEVEMENT BELLON CAMPING</b>														
PANIER DE DEGRILLAGE	19 88	6 845 €												
GRPE IMM P1	20 14	1 793 €												
GRPE IMM P2	19 99	3 283 €	100%											
ARMOIRE DE COMMANDE	19 98	5 600 €	100%											
<b>POSTE ROUTE DE FOECY SNCF</b>														
PANIER DE DEGRILLAGE	19 92	686 €												
GRPE IMM P1	20 03	4 429 €	100%										4 429 €	
GRPE IMM P2	20 14	4 429 €												4 429 €
ARMOIRE DE COMMANDE	20 02	8 342 €												8342
RETRANSMETTEUR PERAX P200	20 04	1 575	100%											1575

		€												
<b>POSTE ROUTE DE FOECY PICA - TOUVENIN</b>														
PANIER DE DEGRILLAGE	19 92	686 €												
GRPE IMM P1	20 14	4 429 €											4 429 €	
GRPE IMM P2	20 15	4 429 €											4 429 €	
ARMOIRE DE COMMANDE	20 02	5 600 €	100%			5 600 €								
RETRANSMETTEUR PERAX P200	20 04	1 575 €	100%			1 575 €								
<b>POSTE MIRABEAU - NOUES FONTAINES</b>														
PANIER DE DEGRILLAGE	19 92	686 €												
GRPE IMM P1	20 13	5 751 €												
GRPE IMM P2	20 11	4 429 €	100%											
ARMOIRE DE COMMANDE	19 99	3 060 €	100%	3 060 €										
RETRANSMETTEUR PERAX P200	20 06	1 002 €	100%	1 002 €										
<b>POSTE RELEVEMENT INTENDANCE</b>														
PANIER DE DEGRILLAGE	19 94	669 €												
GRPE IMM P1	20 14	4 381 €												
GRPE IMM P2	19 94	4 381 €	100%	4 381 €										
ARMOIRE DE COMMANDE	19 94	5 550 €	100%									1 549 €		
RETRANSMETTEUR PERAX P200	20 06	1 002 €	100%											
<b>POSTE RELEVEMENT NADELLA - BOIS BLANC</b>														

PANIER DE DEGRILLAGE	19 94	669 €												
GRPE IMM P1	20 14	4 381 €												
GRPE IMM P2	20 00	1 032 €	100%											
ARMOIRE DE COMMANDE	19 94	5 550 €	100%											
RETRANSMETTEUR PERAX P200	19 94	2 181 €	100%											
<b>Z-A-C SOLOGNE - SERPAUD</b>														
PANIER DE DEGRILLAGE	19 95	650 €												
GROUPE IMMERGE N-1	20 14	4 341 €												4341
GROUPE IMMERGE N-2	19 95	4 341 €	100%											
CONDUITE DE REFOULEMENT	19 95	4 162 €												
ARMOIRE DE COMMANDE	20 04	5 342 €	100%											5342
RETRANSMETTEUR PERAX	20 07	2 758 €	100%											
<b>POSTE VERDUN</b>														
GROUPE IMMERGE N-1	20 02	4 190 €	100%									1 856 €		
GROUPE IMMERGE N-2	19 98	4 190 €	100%											
CONDUITE DE REFOULEMENT	19 98	4 108 €												4 108 €
ARMOIRE DE COMMANDE	19 99	5 554 €												
RETRANSMETTEUR PERAX	20 13	2 620 €												2 620 €
<b>POSTE RUE DU TRAVAIL</b>														
GROUPE IMMERGE N-1	19	4 190	100%											

	98	€												
GRUPE IMMERGE N-2	20 14	4 190 €												
CONDUITE DE REFOULEMENT	19 98	4 108 €												
ARMOIRE DE COMMANDE	19 98	5 554 €	100%										5 554 €	
RETRANSMETTEUR PERAX	19 98	2 620 €												
AGITATEUR	19 98	2 665 €												
SOUFFLANTE	19 98	2 665 €												
<b>POSTE LES CRELES</b>														
PANIER DE DEGRILLAGE	19 95	641 €												
POMPE RELEVEMENT 1	20 12	2 078 €												
GRUPE IMMERGE N-2	20 12	4 807 €												
CONDUITE DE REFOULEMENT	19 95	4 108 €												
ARM ELECT	20 03	4 088 €												
RETRANSMETTEUR PERAX	20 07	2 620 €												
Réfection hydrocureur (ligne créée en 2019)										5 010,33 €				
<b>POSTE IMPASSE DES FOSSES</b>														
PANIER DE DEGRILLAGE	19 95	641 €												
GRUPE IMMERGE N-1	20 05	4 190 €							4 190 €					
GRUPE IMMERGE N-2	20 14	4 190 €												
CONDUITE DE REFOULEMENT	19	4 108							4 108 €					



	95	€												
ARMOIRE DE COMMANDE	19 95	5 554 €												5554
RETRANSMETTEUR PERAX	20 06	1 134 €	100%											
<b>PR PASSAGE DES EPINETTES</b>														
PANIER DE DEGRILLAGE	20 01	623 €										929 €		
PPE RELEVEMENT 1	20 01	1 791 €	100%											
PPE IMMERGEE 2	20 01	1 791 €	100%											
CONDUITE REFOULEMENT ET ACCESSOIRES	20 01	4 006 €												
ARMOIRE ELECTRIQUE	20 01	5 605 €												
TRANSMETTEUR PERAX	20 13	2 638 €												
<b>PR RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU</b>														
PANIER DE DEGRILLAGE	20 01	623 €												
PPE IMMERGEE N1	20 01	4 226 €	100%	4 226 €										
PPE IMMERGEE N2	20 12	4 226 €										1 537 €		
CONDUITE DE REFOULEMENT ET ACCESSOIRES	20 01	4 006 €												
ARMOIRE ELECTRIQUE	20 01	5 599 €												
TRANSMETTEUR PERAX	20 13	2 638 €												
<b>PR RUE DES VARENNES</b>														
PANIER DE DEGRILLAGE	20 01	623 €												
PPE IMMERGEE N1 - FLYGT 3068 HT 241	20 01	4 226 €												

PPE IMMERGEE N2 - FLYGT 3068 HT 241	20 01	4 226 €												
CONDUITE DE REFOULEMENT ET ACCESSOIRES	20 01	4 006 €												
ARMOIRE ELECTRIQUE	20 01	5 599 €			5 599 €									
TRANSMETTEUR PERAX	20 06	2 638 €	100%	2 638 €										
<b>PR LA GENETTE VIERZON</b>														
PPE FLYGT NP 3102 LT 420-187 3.1KW 170	20 13	3 787 €												
PPE 2 FLYGT NP 3102 LT 420-187 3.1KW 1	20 02	3 787 €	100%				3 787 €							
PPE 3 FLYGT NP 3102 LT 420-187 3.1KW 1	20 02	3 787 €	100%											
AGITATEUR FLYGT SR 4640 2.4KW	20 15	3 896 €												
SONDE DE NIVEAU VEGASON 72.1	20 02	1 915 €	100%											
REENCLENCEUR AUROMATIQUE ARC 2013STD	20 02	638 €												
ARMOIRE DE COMMANDE	20 02	5 600 €												
TRANSM PERAX P200XM	20 07	1 915 €	100%	1 915 €										
GROUPE ELECTROGENE 30KVA INSONORISE	20 03	7 981 €												
EQPT HYDR CANALISATIONS,CLAPETS,VANNES	20 02	15 582 €												
<b>PR FAUCONNIER VIERZON</b>														
PPE 1 PLYGT NP 3085 MT 463	20 06	2 093 €	100%				2 093 €							
PPE 2 FLYGT NP 3085 MT 463	20 06	2 093 €			2 093 €									
REENCLENCEUR AUTOMATIQUE ARC 2013STD	20 06	626 €										3 439 €		

ARMOIRE DE COMMANDE	20 06	4 733 €												
TRANSM PERAX P200XM	20 06	2 058 €	100%	2 058 €										
<b>PR CHEMIN BLANC VIERZON</b>														
PPE 1 FLYGT DP 3068 471 PA 65	20 06	1 569 €												
PPE 2 FLYGT DP 3068 471 PA 65	20 06	1 569 €												
REENCLENCHEUR AUTOMATIQUE ARC 2013STD	20 06	626 €												
ARMOIRE DE COMMANDE	20 06	4 733 €												
TRANSM PERAX P200XM	20 06	2 058 €	100%	2 058 €										
EQPT HYDR CANALISATIONS CLAPETS VANNES	20 06	3 418 €												
EQPT HYDR CANALISATIONS CLAPETS VANNES	20 06	4 557 €												
<b>PR ST EXUPERY VIERZON</b>														
PPE 1 FLYGT DP 3068 471 PA 65	20 06	1 569 €												
PPE 2 FLYGT DP 3068 471 PA 65	20 06	1 569 €												
REENCLENCHEUR AUTOMATIQUE ARC 2013STD	20 06	626 €												
ARMOIRE DE COMMANDE	20 06	4 733 €												
TRANSM PERAX P200XM	20 06	2 058 €	100%	2 058 €										
EQPT HYDR CANALISATIONS CLAPETS VANNES	20 06	3 418 €												
<b>PR PUIT BERTEAU (rio de FOUGERY)</b>														
PPE 1 FLYGT DP 3068 473 24 M3/H	20 07	2 034 €												
PPE 2 FLYGHT DP 3068 473 PA 24M3/H	20	2 034												

	07	€												
REENCLENCHEUR AUTOMATE ARC	20 07	608 €												
ARMOIRE DE COMMANDE	20 07	5 000 €												
TRANSMETTEUR PERAX P200XM	20 07	2 500 €	100%	2 500 €										
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE CANA CLAPETS VA	20 07	4 891 €												
<b>PR CROIX MOREAU</b>														
PPE 1 FLYGT DP	20 09	2 034 €												
PPE 2 FLYGHT	20 09	2 034 €												
REENCLENCHEUR AUTOMATE ARC	20 09	608 €												
ARMOIRE DE COMMANDE	20 09	5 000 €												
TRANSMETTEUR PERAX P200XM	20 09	2 500 €										1 120 €		
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE CANA CLAPETS VA	20 09	4 891 €												
<b>PR IMPASSE PAVILLON</b>														
PPE 1 FLYGT	20 09	2 034 €												
PPE 2 FLYGHT	20 09	2 034 €												
REENCLENCHEUR AUTOMATE ARC	20 09	608 €												
ARMOIRE DE COMMANDE	20 09	5 000 €												
TRANSMETTEUR PERAX P200XM	20 09	2 500 €	100%											
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE CANA CLAPETS VA	20 09	4 891 €												
<b>PR LE PERDIER</b>														

PPE 1 FLYGT	20 14	2 034 €												
PPE 2 FLYGHT	20 14	2 034 €								885 €				
REENCLENCEUR AUTOMATE ARC	20 14	608 €												
ARMOIRE DE COMMANDE	20 14	5 000 €												
TRANSMETTEUR PERAX P200XM	20 14	2 500 €												
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE CANA CLAPETS VA	20 14	4 891 €												
<b>PR PIERRE DUPONT</b>														
PPE 1 FLYGT	20 13	2 034 €												
PPE 2 FLYGHT	20 13	2 034 €								1 763 €				
REENCLENCEUR AUTOMATE ARC	20 13	608 €												
ARMOIRE DE COMMANDE	20 13	5 000 €												
TRANSMETTEUR PERAX P200XM	20 13	2 500 €												2500
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE CANA CLAPETS VA	20 13	4 891 €												
<b>PR PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE</b>														
PPE 1 FLYGT	20 14	2 034 €												2034
PPE 2 FLYGHT	20 14	2 034 €												
REENCLENCEUR AUTOMATE ARC	20 14	608 €												
ARMOIRE DE COMMANDE	20 14	5 000 €												
TRANSMETTEUR PERAX P200XM	20 14	2 500 €												

EQUIPEMENT HYDRAULIQUE CANA CLAPETS VA	20 14	4 891 €																		
PR MAISON DE PAYS																				
PPE 1 FLYGT	20 14	2 034 €																		
PPE 2 FLYGHT	20 14	2 034 €	100%																	
REENCLENCEUR AUTOMATE ARC	20 14	608 €																		
ARMOIRE DE COMMANDE	20 14	5 000 €																		
TRANSMETTEUR PERAX P200XM	20 14	2 500 €																		
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE CANA CLAPETS VA	20 14	4 891 €																		
PR PIERRE FERDONNET																				
PPE 1 FLYGT	20 14	2 034 €																		
PPE 2 FLYGHT	20 14	2 034 €																930 €		
REENCLENCEUR AUTOMATE ARC	20 14	608 €																		
ARMOIRE DE COMMANDE	20 14	5 000 €																		
TRANSMETTEUR PERAX P200XM	20 14	2 500 €																		2500
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE CANA CLAPETS VA	20 14	4 891 €																		
RESEAU - BRANCHEMENTS - OBJECTIF = 5085 €																				2500

<b>REAVIE PRESTATION 2016/2022</b>	
<b>Fonds de Travaux Imprévus</b>	
<b>2016</b>	
<b>Fonds de Travaux Imprévus</b>	<b>20 000,00 €</b>
Sonde Daudet	2 620,79 €
Brosse rotative clarificateur les Vallées	8 500,00 €
<b>Total travaux FDTI</b>	<b>11 120,79 €</b>
<b>Solde FDT au 31/12/2016</b>	<b>8 879,21 €</b>
<b>2017</b>	
<b>Fonds De Travaux Imprévus</b>	<b>28 651,19 €</b>
Trappes poste Perdrier	3 652,00
10 badges dépotage les Vallées	1 850,47
Tampon EU 62 rue E.Marcel	539,50
Brt EU GDV Step	4 999,80
Réservoir Bourgneuf Evacuation monostab	914,56
Tampon rue J Guesdes et rue Bobillot	7 566,66
19 Tampon rues diverses	8 456,90
<b>Total travaux FDTI</b>	<b>27 979,89 €</b>
<b>Solde FDT au 31/12/2017</b>	<b>671,30 €</b>
<b>2018</b>	
<b>Fonds De Travaux Imprévus</b>	<b>20 602,81 €</b>
Mise en place d'un compteur équipé d'une tête émettrice raccordé au SOFREL - STEP des Vallées	1 450,00
Curage pluvial suite casse cana 500	2 093,00
Réfection du collecteur du poste de refoulement Anatole France	21 311,82
<b>Total travaux FDTI</b>	<b>24 854,82</b>
<b>Solde FDT au 31/12/2018</b>	<b>-4 252,01</b>
<b>2019</b>	
<b>Fonds De Travaux Imprévus</b>	<b>15 687,99 €</b>
Trappe anti chute Anatole France	6 328,54
Trappe anti chute Anatole France	1 062,50
24 rue Georges Pollitzer	4 188,88
Remise à niveau tampons bourdoiseau	3 800,00
<b>Total travaux FDTI</b>	<b>15 379,92 €</b>
<b>Solde FDT au 31/12/2019</b>	<b>308,07 €</b>
<b>2020</b>	
<b>Fonds De Travaux Imprévus</b>	<b>20 686,75 €</b>
6 Passage Tissier	1 130,43
27 RUE DU CROT A FOULON	680,07
6 RUE NICOLAS BOILEAU	2 029,23
Rue Lavoisier pose de pieuvre pour analyses pollution	776,21
26 rue des Terres mortes	144,51
POSE 4 PIEUVRES RESEAU EU	1 674,55
capot chlorure ferrique	1 194,64
Remplacement des menuiseries à la Step	15 100,00

<b>Total travaux FDTI</b>	<b>22 729,64 €</b>
<b>Solde FDT au 31/12/2020</b>	<b>-2 042,89 €</b>
<b>2021</b>	
<b>Fonds De Travaux Imprévus</b>	<b>18 495,31 €</b>
Remplacement portail PR Chemin blanc	1 428,00
Remplacement du grillage à la STEP	5 000,94
REPRISE 3 BRANCHEMENTS RUE ROOSEVELT	4 557,73
<b>Total travaux FDTI</b>	<b>10 986,67 €</b>
<b>Solde FDT au 31/12/2021</b>	<b>7 508,64 €</b>
<b>2022</b>	
<b>Fonds De Travaux Imprévus</b>	<b>29 482,52 €</b>
PORTE D'ACCES	3 281,98 €
Mise à la côte de tampons EU	5 835,39 €
Aménagement électrique d'urgence	3 274,83 €
40 RUE ANATOLE FRANCE	832,99 €
65 RUE ANDRE RIBAUD	3 019,87 €
15 RUE CLAUDE MICHAUD	4 688,27 €
98 RUE ANATOLE FRANCE	2 787,49 €
52 RUE PASTEUR	808,65 €
<b>Total travaux FDTI</b>	<b>24 529,47 €</b>
<b>Solde FDT au 31/12/2022</b>	<b>4 953,05 €</b>
<b>REAVIE PRESTATION 2016/2022</b>	
<b>Renouvellement réseaux et branchements</b>	
<b>2016</b>	
<b>Renouvellement branchements et réseau</b>	<b>5 085,00 €</b>
8 rue Croix Moreau	1 206,02 €
37 rue Pasteur	2 141,23 €
48 rue Armand Brunet	896,39 €
<b>Total travaux renou branchements et réseau</b>	<b>4 243,64 €</b>
<b>Solde FDT au 31/12/2016</b>	<b>841,36 €</b>
<b>2017</b>	
<b>Renouvellement branchements et réseau</b>	<b>5 784,05 €</b>
13 rue Gagarine brt	3 629,88 €
rue Doumer regard eu	589,68 €
Résidence de la Gaucherie brt eu	895,42 €
<b>Total travaux renou branchements et réseau</b>	<b>5 114,98 €</b>
<b>Solde FDT au 31/12/2017</b>	<b>669,07 €</b>
<b>2018</b>	
<b>Renouvellement branchements et réseau</b>	<b>5 651,95 €</b>
3 rue wittelsheim - Tampon EU	315,32
Casimir Leconte - Tampon EU	429,66
Regard LA DECALE 79 Av Henri Brisson	580,59
<b>Total travaux renou branchements et réseau</b>	<b>1 325,57 €</b>
<b>Solde FDT au 31/12/2018</b>	<b>4 326,38 €</b>



<b>2019</b>	
<b>Renouvellement branchements et réseau</b>	<b>9 411,38 €</b>
39 route de puits berteau	2 003,52
Reprise bcht 129 chemin du tertre (M. LEBON)	1 752,27
1 avenue de Verdun	1 878,58
9 RUE DU DOCTEUR ROUX	773,71
27 RUE DU CROT A FOULON	680,05
<b>Total travaux renou branchements et réseau</b>	<b>7 088,13 €</b>
<b>Solde FDT au 31/12/2019</b>	<b>2 323,25 €</b>
<b>2020</b>	
<b>Renouvellement branchements et réseau</b>	<b>7 520,12 €</b>
4 rue du Presbytère	1 045,45 €
6 Rue du Général de Gaule (trésor public)	682,00 €
27 RUE DU 11 NOVEMBRE	693,41 €
7 PLACE ARISTIDE BRIAND	3 386,87 €
27 RUE DU CROT A FOULON	680,05 €
<b>Total travaux renou branchements et réseau</b>	<b>5 807,73 €</b>
<b>Solde FDT au 31/12/2020</b>	<b>1 712,39 €</b>
<b>2021</b>	
<b>Renouvellement branchements et réseau</b>	<b>6 949,94 €</b>
CHEMIN DES VIGNES	948,52 €
<b>Total travaux renou branchements et réseau</b>	<b>948,52 €</b>
<b>Solde FDT au 31/12/2021</b>	<b>6 001,42 €</b>
<b>2022</b>	
<b>Renouvellement branchements et réseau</b>	<b>11 605,09 €</b>
36 Avenue Pierre Sépard	1 757,19 €
24 ROUTE DE FOECY	1 991,89 €
136 RUE DE PUIITS BERTEAU	991,34 €
5 RUE VAN CRAEYNEST	2 873,68 €
9 RUE CELESTIN GERARD	1 389,72 €
24 RUE DU CAVALIER	1 368,55 €
CHEMIN DU BRIOU	5 658,39 €
<b>Total travaux renou branchements et réseau</b>	<b>16 030,76 €</b>
<b>Solde FDT au 31/12/2022</b>	<b>-4 425,67 €</b>

## GLOSSAIRE

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

**Abonnement** : L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif). (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008).

**Assiette de la redevance d'assainissement** : Volume total facturé aux usagers du service.

**Autorisation spécifique de déversement (ASD) [D 202.0]** : arrêté d'autorisation de déversement signé par la collectivité responsable de l'ouvrage où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

**Bilans disponibles** : sur une usine de dépollution, les bilans disponibles sont les bilans 24h réalisés, exception faite des bilans inutilisables

**Capacité épuratoire** : Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m3/jour) ou en équivalent habitant.

**Certification ISO 14 001** : attestation fournie par un organisme indépendant qui valide la démarche environnementale effectuée par le prestataire

**Certification ISO 9 001 (2000)** : attestation fournie par un organisme indépendant qui valide la démarche assurance qualité effectuée par le prestataire

**Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié [P202.3]** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

**Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié [P204.3]** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

**Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié [P205.3]** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

**Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau [P254.3]** : parmi les bilans de fonctionnement des équipements d'épuration réalisés sur 24h, nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans (arrêté du 2 mai 2007)

**Client (abonné)** : personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc.). Le client est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les clients eau, les clients assainissement collectif et les clients assainissement non collectif. Le client perd sa qualité d'abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, quelque soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). (cf. circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008).

**DBO5** : Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO5 est un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

**DCO** : Demande chimique en oxygène. La DCO est un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

**Développement durable** : défini en 1987 comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Cela suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile au processus de décision.

**Equivalent habitant** : Flux journalier moyen de pollution, correspondant à la quantité de DBO5 (en grammes / jour) des eaux brutes en entrée de système de traitement divisé par 60. Un équivalent habitant (EH) rejette en effet 60 grammes de DBO5 par jour.

**Habitants desservis [D 201.0]** : population INSEE des communes desservies après correction en cas de

couverture partielle d'une commune. Cette donnée est consultable sur le site internet de l'INSEE à compter de 2009 (décret n° 2008-1477 du 30/12/2008).

**Conformité réglementaire des rejets** : L'indice mesure la conformité des rejets aux prescriptions de rejet définies dans la réglementation ou dans l'arrêté préfectoral.

**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (arrêté du 2 mai 2007 modifié le 17 avril 2014) [P202.2]** : La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

**0 point** : absence de plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet  
**+ 10 points** : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement ;  
**+ 5 points** : définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

**+ 10 points** : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.

Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.

**+ 10 points** : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.

Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ils doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

**+ 10 points** : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.

Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

**+ 10 points** : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...).

**+ 10 points** : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées ;

**+ 10 points** : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;

- + **10 points** : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...);
- + **10 points** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.
- + **10 points** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).

**Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (arrêté du 2 mai 2007) [P255.3]** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, les éléments indiqués aux points B et C suivants n'étant pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

**A – Éléments communs à tous les types de réseaux**

- + 20 : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)
- + 10 : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)
- + 20 : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement
- + 30 : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes
- + 10 : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes
- + 10 : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur

**B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs**

- + 10 : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

**C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes**

- + 10 : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage

**Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (arrêté du 2 mai 2007) [D 302.0]** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au point B suivant n'étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionné au point A n'atteint pas 100.

**A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif**

- + 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération
- + 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération
- + 30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans
- + 30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations

B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

- + 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations
- + 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations
- + 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (arrêté du 2 mai 2007)

**Matières sèches (boues de dépollution) :** Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS

**MES :** Matières en suspension. Les MES sont un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

**Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2] :** est recensé le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements. (arrêté du 2 mai 2007)

**Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D 203.0] :** quantité de boues exprimée en tonnes de matières sèches qui sortent du périmètre des ouvrages d'épuration du service ou qui sont comptabilisées à l'amont des filières d'incinération ou de compostage en cas de traitement sur site ; ces boues contiennent les réactifs ajoutés aux boues brutes et sont comptabilisées en sortie du périmètre des ouvrages d'épuration, donc avec prise en compte des éventuels effets de stockage sur site.

**Réseau de collecte des eaux usées :** Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques. (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

**Station d'épuration (ou usine de dépollution) :** Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP). (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

**Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] :** une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte. (arrêté du 2 mai 2007)

**Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] :** en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du développement et de l'Aménagement Durable, suite à la parution en septembre 2009 des textes d'application régissant les prescriptions techniques et les modalités de contrôle des installations.

**Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] :** le nombre de débordements et d'inondations correspond au nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux de débordement est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte. (arrêté du 2 mai 2007)

**Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] :** Est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble. (arrêté du 2 mai 2007)

**Taux d'impayés [P257.0] :** il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et

de travaux divers. (arrêté du 2 mai 2007)

**Taux de raccordement** : Pourcentage des clients desservis effectivement raccordés au réseau d'assainissement (Nombre de clients effectivement raccordés / nombre de clients desservis). La politique en matière d'auto surveillance et d'assainissement non collectif doit être mise en parallèle de l'appréciation de l'indicateur.

**Taux de réclamations [P258.1]** : ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (arrêté du 2 mai 2007)